



## MAIRIE DE MONTROZIER

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le trente mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

#### Présents :

Mme Séverine RAFFY, M. Marc SOLINHAC, M. Bernard ARETTE, M. Manuel BELLO, M. Eric PUNTEL, M. Yves CASTELLA, Mme Marie-Christine MAUREL, Mme Caroline AOUAT, Monsieur Sébastien BOUDOU, Madame Valérie SICRE, Madame Stéphanie CASTANIE, Madame Marina LACAZE, Madame Myriam CABROL, M. Stéphane CHAPTAL, M. Benoît RASCALOU.

#### Pouvoirs de vote :

Madame Fatima DANSETTE donne pouvoir de vote à Monsieur Bernard ARETTE Bernard  
Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir de vote à Monsieur Yves CASTELLA  
Madame Chantal APESTEGUY donne pouvoir de vote à Madame Marie-Christine MAUREL  
Monsieur Benoît RASCALOU donne pouvoir de vote à Madame Myriam CABROL (jusqu'à 20h45)

Secrétaire de séance : Madame Valérie SICRE

#### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2022**

Après présentation, le document a été adopté par l'ensemble des élus à l'unanimité.

#### **2- Compte-rendu de délégations**

Monsieur le Maire a fait part des décisions prises :

- signature d'un devis du SMICA pour l'achat de matériel informatique qui s'élève à 909,00 € HT.
- signature d'un devis proposé par DPC créateur de mobilier pour l'achat de mobilier pour la médiathèque et la mairie d'un montant de 1 551,96 € HT.
- signature d'un devis d'Aveyron Stores pour le changement de deux portes à la salle d'animation de Gages qui s'élève à 3 560,54 € HT
- signature d'un devis proposé par Dav'Elec pour la réalisation de travaux électriques à la mairie qui s'élève à 1 489,50 € HT.

#### **3- Présentation et vote des comptes de gestion 2021 : budget principal de la commune et budget annexe**

Le Conseil Municipal a validé les comptes de gestion 2022 qui sont conformes aux comptes administratifs.

Vote à l'unanimité pour les deux comptes de gestion.

Arrivée de Monsieur Benoît RASCALOU à 20h45.

#### **4- Présentation et vote des comptes administratifs 2021 : budget principal de la commune et budget annexe transports scolaires**

Le compte administratif du budget annexes Transports Scolaires présente un excédent de fonctionnement de 14 036,28 € et la section d'investissement est à 0. Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de 249 076,66 € en fonctionnement et un excédent de 141 202,51 € en investissement (résultat traduisant une maîtrise durable des dépenses réelles de fonctionnement et une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la réalisation des opérations d'investissement). Vote à l'unanimité pour les deux comptes administratifs.

#### **5- Délibérations relatives à l'affectation des résultats des comptes administratifs 2021**

Le Conseil Municipal a validé la proposition d'affectation de résultat pour le budget commune et les reports pour le budget transport scolaire. Concernant le budget annexe transport scolaire, il est proposé un report de 3 070,50 € en recettes de fonctionnement et un report de 35 242,33 € en recettes d'investissement. Concernant le budget commune, il est proposé un report de 64 060,88 € en recettes d'investissement et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 249 076,66 € en recettes d'investissement et le reste soit 67 000 € en recettes de fonctionnement. Vote à l'unanimité pour les affectations et reports pour les deux budgets.

#### **6- Vote du taux des taxes foncières bâties et non bâties pour 2022**

Le conseil municipal a validé la proposition de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2022, soit des taux pour 2022 identiques à ceux de 2021 (34 % pour le taux de taxe foncière bâtie et 65,73 % pour le taux de taxe foncière non bâtie). Vote à l'unanimité.

#### **7- Présentation et vote des budgets 2022 : budget principal de la commune et budget annexe transport scolaire**

Le Conseil Municipal a validé les budgets proposés avec un vote au chapitre.

Concernant le budget Transports Scolaires, il s'élève à 26 363 € en section de fonctionnement et à 39 605,33 € en section d'investissement. Concernant le budget de la commune, il s'élève à 1 476 090,00 € en section de fonctionnement et à 1 805 579,40 € en section d'investissement. Les principaux investissements concernent les travaux de requalification de la cantine scolaire et la mise en sécurité de la route du Comtal. Vote par 3 voix contre et 16 voix pour, pour les deux budgets.

#### **8- Délibération pour autoriser la consultation pour la réalisation d'un emprunt pour les travaux de requalification de la cantine scolaire**

Le Conseil Municipal a autorisé la consultation des établissements financiers pour la réalisation d'un emprunt de 350 000,00 euros pour les travaux de requalification de la cantine. Vote par 3 voix contre et 16 voix pour.

#### **9- Délibération pour valider le renouvellement du véhicule utilitaire affecté au service technique**

Le Conseil Municipal a accepté la proposition de renouveler le Kangoo affecté au service technique et l'acquisition d'un Kangoo électrique auprès de la SAS Fabre Rudelle via le garage VALENTI d'un montant de 13 001,93 € HT. Vote par 3 abstentions et 16 voix pour.

#### **10- Délibération pour autoriser la signature de l'avenant N°1 au lot 2 du marché travaux de requalification de la cantine scolaire**

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant N°1 au lot 2 Terrassements VRD du marché de travaux requalification de la cantine de Gages avec l'entreprise MATHOU TP pour la réalisation des travaux de terrassement supplémentaires qui s'élèvent à 4 922,45 € HT. Vote par 3 voix contre et 16 voix pour.

#### **11- Délibération pour autoriser la signature de l'avenant à la convention de stage avec l'Université de Montpellier dans le cadre de la démarche de valorisation du Causse Comtal**

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant à la convention de stage de fin d'étude avec une étudiante de la faculté des sciences de Montpellier pour la prolongation de son stage initialement prévu 14 février 2022 au 30 juin 2022 jusqu'au 12 août 2022. Vote à l'unanimité.

#### **12- Délibération pour valider la création d'un emploi contractuel à temps complet dans le cadre d'un contrat d'accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique.**

Le Conseil Municipal a autorisé la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet pour renforcer le service technique, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités, à compter du 15 mai 2022 jusqu'au 31 août 2022. Vote à l'unanimité.

#### **13- Délibération pour valider la création d'un emploi contractuel à temps non complet dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire.**

Le Conseil Municipal a autorisé la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour renforcer le service périscolaire pendant le temps du repas de 11h30 à 13h30, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, à compter du 11 avril 2022 jusqu'au 07 juillet 2022. Vote à l'unanimité.

#### **14- Délibération pour instaurer la réalisation des heures supplémentaires et complémentaires suite à l'avis favorable du Comité Technique Départemental.**

Le Conseil Municipal a validé la proposition de formaliser les heures complémentaires et supplémentaires au sein de la collectivité. Vote à l'unanimité.

#### **15- Délibération relative à l'adressage de Montrozier**

Le Conseil Municipal a validé le travail réalisé par plusieurs conseillers municipaux, en concertation avec les habitants du secteur de Montrozier pour la mise en place des numéros et noms de rues pour Montrozier, Zénières, le Sarrois et Poulhoulet. Les propositions ont pris en compte le travail préalablement existant et ont été complétées, en respectant les préconisations établies par les documents de références légales, afin de corriger les éventuelles imperfections. Vote par 3 voix contre et 16 voix pour.

#### **16- Informations et questions diverses**

Un point sur le projet d'antenne SFR à implanter au Puech de Laumet dans le cadre d'un bail signé avec Hivory a été fait par Monsieur le Maire. L'intégralité de l'intervention est disponible sur le site de la Mairie.

Des informations relatives à la protection sociale complémentaire des agents ont été communiquées suite au débat qui devait être tenu, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire.

Ont été présentés, et seront adressés à l'ensemble des conseillers municipaux, le compte-rendu de la commissions économie de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ainsi que celui du SMBV2A du 21 mars dernier.